



# PROCES VERBAL

## COMMISSION SPORTIVE GESTION DES COMPETITIONS

REUNION EN VISION DU 19 JUILLET 2025

**Présidence** : N. Saivet

**Présents** : P.Catoire, C.Mode, L.Marandel, B.Gaudriller, C.Rouyer, JM-Whiel, S.Czwaktel, T. Poulain.

Cette réunion s'est faite à distance.

Chaque membre de la Commission avait les éléments nécessaires en sa possession pour valider les points de l'ordre du jour.

### CLUB DEBITEUR

#### Décision de la Commission

La Commission, considérant que **19 clubs** n'ont **pas régularisé leur situation financière** à la date du **30 juin 2025**, concernant le **relevé arrêté au 30 avril 2025**, et ce malgré les différentes relances effectuées,

**décide** d'imputer des sanctions suivantes aux clubs concernés :

- **Suspension de la délivrance des licences,**
- **Suspension des engagements dans les championnats du District Marne de Football pour la saison 2025-2026.**

### PROCEDURE D'APPEL

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la Commission d'Appel Sportive du District Marne de Football (article 190 du RG de la FFF) et ce, dans les délais de sept jours pour le Championnat à compter du lendemain de la publication sur le site internet du District Marne ([http : //marne.fff.fr](http://marne.fff.fr)) par envoi recommandé au District Marne 8 rue Henri Dunant 51200 Epernay ou par voie électronique : [COMPETITIONS@MARNE.FFF.FR](mailto:COMPETITIONS@MARNE.FFF.FR).

Le Président

N.SAIVET

Le Secrétaire

C.MODE